

**Avenue de la Paix - Accident de la circulation du 15 juillet 2000 -
Encaissement de l'indemnité de sinistre**

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le 15 juillet 2000, lors d'un accident de circulation, le véhicule conduit par M. GUGELMANN Claude a endommagé des arbres municipaux, avenue de la Paix.

L'assureur de M. GUGELMANN a indemnisé la Ville de Besançon pour un montant de 40 059,86 F (6 107,09 €), cette somme correspondant au préjudice subi par la Collectivité.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'encaissement de cette indemnité sur le crédit figurant au chapitre 92.020.7911.20500 du BP 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur cette proposition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.